



Saint-Ouen, le 4 juin 2026

forêt régionale de rougeau

décryptage des travaux A VENIR

Des chantiers sont prévus en forêt régionale de Rougeau. Les travaux sont pilotés par l'Office National des Forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

Ils vont consister à ouvrir des « cloisonnements », pour préparer les interventions futures.

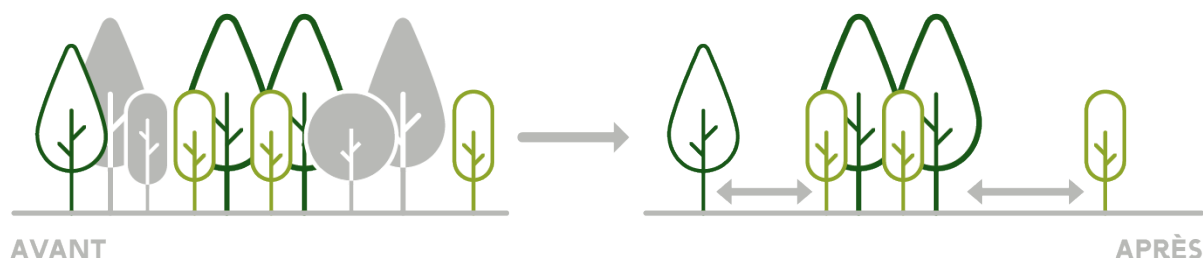
Ils vont se dérouler à proximité des habitations de Nandy et de Savigny-le-Temple (en lisière de route et à côté du centre équestre), et au sud-ouest, à Morsang-sur-Seine.

Préparer les interventions futures : des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'ouverture de cloisonnements est réalisée pour canaliser la circulation des engins sylvicoles (tracteurs, débardeurs, porteurs...) sur des axes parallèles, appelés « cloisonnements », afin de minimiser l'impact de leur passage sur le sol (tassement).

L'opération consiste à retirer des arbres à intervalles réguliers. Ils sont réalisés en général sur une emprise de 4 mètres tous les 24 mètres, au prorata de la distance des bras des engins sylvicoles. Ils sont implantés en une fois dans la vie d'une parcelle.

Bien que pérennes et par mesure de sécurité, ces cloisonnements ne constituent pas des chemins de promenade. Ils sont ensuite régulièrement entretenus (broyage).



Ces travaux sont programmés dans le cadre de l'**aménagement forestier** (voir encadré). Ils consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares.

L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

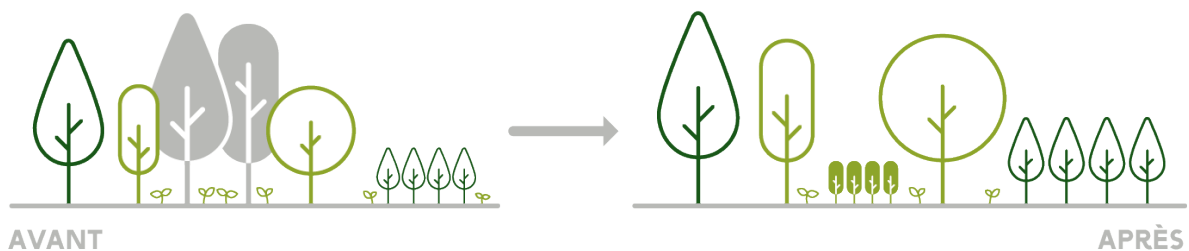
Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour la forêt régionale de Rougeau, il est planifié de **2015 à 2034**.

La gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature sur la forêt régionale de Rougeau comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, maintenir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) afin de garantir le développement des arbres d'avenir mais aussi maintenir les arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex arbres creux).



Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office.

L'essentiel des travaux sera réalisé par un **Feller Buncher**, une machine ayant la capacité d'abattre les arbres, mais également d'en regrouper plusieurs dans sa tête avant de les déposer au sol pour le débardage (évacuation des bois coupés depuis la zone d'abattage jusqu'au bord de route).

Destination des bois

Le bois sera ensuite trié en fonction du type d'essence et de sa qualité et utilisé majoritairement en **circuit court** : une partie en bois énergie (chauffage) pour les communes de Vaires-sur-Marne,

Bagnolet et Limeil-Brévannes, et une autre en bois d'œuvre, acheminé en priorité vers des scieries en France en priorité.

Calendrier d'intervention

La durée des travaux dépend du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques des différents exploitants.

Sur le territoire de Morsang-sur-Seine, ils démarreront dans le courant du mois d'août et se termineront au mois de septembre. Sur les deux autres communes, ils se dérouleront en octobre sur une durée de 3 semaines environ.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Les branches de faible diamètre seront volontairement laissées dans les parcelles pour nourrir le sol forestier.

Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.

Impact pour les usagers

Les tronçonneuses et engins forestiers (notamment le Fuller Buncher), vont générer du bruit. Leur travail sera **stoppé pendant le week-end** et, pour les interventions prévues **dans les parcelles situées à proximité du centre équestre de Savigny-le-Temple, elles pourront être suspendues le mercredi.**

La promenade pourra être gênée temporairement par des branches et des ornières, en attendant la remise en état.



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

Pour en savoir plus :

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

À propos d'Île-de-France Nature

Depuis un demi-siècle, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine et l'accès à la nature pour tous.

En déployant à l'échelle locale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- protège, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire ;
- crée des continuités vertes reliant les centres urbains aux grands espaces naturels régionaux ;
- soutient l'agriculture francilienne.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.



iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS